

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 24 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 2 Pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, GAURIER Jacques, LOYER Gilles, NICOLLE François, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Date de convocation
16 mars 2023

Absents :

Date d'affichage du compte rendu
27 mars 2023

Représentés : **PRIEUR Brice** est représenté par **HENRI Pascal**
BREVOT Gérard est représenté par **LOYER Gilles**

Madame CROIX Mylène a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte de gestion du receveur
N° de délibération : 07_2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, pour la commune,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur Mesnil Saint Père visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,

Vote	Pour	Contre	Abst.
11	11	0	0



Pascal HENRI

PASCAL HENRI
2023.03.28 10:20:08 +0200
Ref:20230328_101003_1-1-O
Signature numérique
le Maire